

développement économique des pays en voie de développement.

L'un des principaux efforts accomplis au cours de cette année pour favoriser une croissance économique soutenue et, d'autre part, une attitude plus imaginative à l'égard du problème de l'intégration des pays «moins développés» (PMD) dans les courants commerciaux mondiaux s'est manifesté au début du *Tokyo Round* des négociations commerciales multilatérales, qui a eu lieu sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Une forte délégation canadienne formée de fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, ainsi que du ministère des Finances a été envoyée à Genève, où elle a joué un rôle actif lors de ces négociations.

Le Canada a également pris part, dans le cadre du GATT, à la création et à la première réunion d'un groupe de niveau élevé appelé le groupe consultatif des 18 du GATT, qui se compose des représentants de neuf PMD, de sept pays développés (parmi lesquels figure le Canada), d'un pays méditerranéen et d'un pays socialiste. La fonction de ce groupe est de surveiller l'évolution du commerce international afin de permettre aux parties contractantes du GATT de mieux s'acquitter de leurs responsabilités, et notamment de prévenir, dans toute la mesure du possible, les perturbations soudaines du réseau commercial multilatéral, ou, le cas échéant, de parer aux perturbations qu'on n'aura pu éviter. Le groupe des 18 coordonne également l'évolution des rapports entre le GATT et le Fonds monétaire international (FMI) du point de vue des aspects commerciaux du processus d'adaptation internationale.

Le Canada, en sa qualité de gros exportateur de blé, est directement intéressé par l'aboutissement des négociations du Conseil international du blé qui visent à conclure un nouvel Accord sur le commerce mondial des céréales. Il a apporté son appui à des initiatives tendant à instituer un plan de réserves mondiales dans le cadre d'un accord assorti de garanties commerciales, qui faciliterait l'accès à des marchés protégés et fournirait une base solide à la planification de la production. Les questions autour desquelles tourne la conclusion d'un nouvel Accord international sur le blé faisaient toutefois l'objet d'entretiens en grande partie parallèles, dans le cadre plus large des

négociations commerciales multilatérales de Genève qui — à cause de difficultés de procédure — n'ont pas abouti à la conclusion d'un accord en 1975.

Le premier ministre Trudeau a rencontré à la fin de juillet, à Helsinki, d'autres chefs d'État qui devaient conclure officiellement l'Acte final de la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe*. Le climat politique positif qu'a créé cet événement, de même que les dispositions économiques particulières du document, devraient faciliter l'expansion des relations économiques du Canada avec l'Europe, et, notamment, avec les pays de l'Europe de l'Est.

Questions internationales

Les questions d'investissement ont fait l'objet d'une attention particulière au Canada et dans le monde entier. La première session de la Commission des sociétés transnationales des Nations Unies a eu lieu en mars, et le Canada y a joué un rôle actif dans l'examen de problèmes qui découlent des opérations de sociétés multinationales. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a travaillé pendant toute l'année sur un ensemble de questions relatives aux investissements et portant sur une éthique de conduite des sociétés multinationales, sur le traitement, dans chaque pays, des investisseurs étrangers et sur des consultations internationales à propos des stimuli et des obstacles influençant les investissements. Le Canada a pris une part active aux discussions de ces sujets qu'étudièrent nombre d'organisations multilatérales.

Sur le plan intérieur, notons que le 15 octobre, c'est-à-dire après dix-huit mois environ d'application des dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger en matière de prises de contrôle, la seconde partie de cette même loi est entrée en vigueur. Elle prévoit l'examen des propositions d'investisseurs non admissibles désireux de créer des entreprises nouvelles ou d'étendre celles qu'ils possèdent déjà à des domaines d'activité unilatérale.

Les questions de politique des ressources ont continué d'occuper une place de premier plan au cours de l'année 1975: tandis que le souvenir des difficultés d'approvisionnement de 1972-74 restait encore présent à l'esprit, de nouvelles préoccupations sont apparues avec le déclin des prix et l'accumulation d'excédents de denrées. Sur le plan intérieur, la révision de la